



## Casser son bail avant trois mois

Par **frost80500**, le **10/08/2010** à **19:59**

Bonjour,

Je me permet de vous ecrire car j'habite actuellement la Seine Maritime. Ne trouvant pas de travail, je veux retourner dans ma région natale qui est la Picardie.

Bon le problème est que j'ai un bail de trois mois avant de pouvoir mon contrat définitivement. Je voudrait réduire car je veux partir pour raison professionnel sachant que je n'ai pas encore de contrat, ou de travail pour l'instant.

Enfin, puis-je pour cause de mauvaise conformité de ma location être en avant pour quitté avant mon logement

Par **frost80500**, le **10/08/2010** à **22:11**

Mais par contre ma concubine vient d'arreter un CDD peut on jouer sur celui la

Par **aliren27**, le **11/08/2010** à **12:44**

Bonjour,

la fin d'un CDD permet d'obtenir un préavis d'1 Mois (Un arrêt de la Cour de cassation a accordé le préavis réduit pour les fins de CDD (8/12/99).

Si le bail est au nom de votre amie, pas de problème.  
Par contre, si il est à votre nom, vous devez justifier d'une vie commune (Certificat concubinage).  
Cordialement  
Aline

Par **frost80500**, le **11/08/2010** à **18:59**

Si la location est a nous deux donc c'est bon ca passe pour cause d'arrêt du bail